

Le coprésident déclare qu'il incombe aux membres du Comité de déterminer, par une motion, le nombre d'exemplaires des procès-verbaux et témoignages du Comité que l'on fera imprimer.

Sur la proposition de M. Skoreyko, appuyé par M. Bell (*Carleton*),
Il est résolu à l'unanimité,—Que le Comité fasse imprimer 850 exemplaires en langue anglaise et 350 en langue française de ses procès-verbaux et témoignages.

Le coprésident invite ensuite M^{lle} Scott à faire une déclaration avant que le Comité ne l'interroge ainsi que ses collègues.

M^{lle} Scott dépose un document intitulé *Appeals to the Immigration Appeal Board by Sponsors whose Application has been refused*, et en langue française, «Appels à la Commission d'appel de l'Immigration par des répondants dont la demande a été refusée».

L'interrogatoire des témoins prend fin. Le coprésident les remercie et ils se retirent.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Maxime Guitard.